

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018, À FLEURIER, GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

Présidence : Mme Antoinette Hurni (PS)

La présidente ouvre la séance à 19h30. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée et plus particulièrement à M. Heinz Salvisberg qui reprend place sur les bancs du Législatif en remplacement de M. Thierry Ray (Les Verts). Elle remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 40 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Raoul Bovay ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Frelan ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Paul Lebet ; Laurent Patthey ; Francis Racine ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Alexandre Toimil ; Loris Vuilliomonet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Heinz Salvisberg ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

Excusé : 1 membre – Malo Bortolini (PLR)

4 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Valérie Marquis, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 10 spectateurs sont présents. M. Christian Mermet (cc) arrive à 19h45.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Réponse au postulat des Verts, de l'UDC et de l'indépendant : « Plan de sauvetage du CSR »
4. Budget 2019
5. Communications du Conseil communal
6. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
7. Interpellations et questions

Le président du Conseil communal, M. Frédéric Mairy, demande que les points 3 et 4 de l'ordre du jour soient inversés en raison du retard annoncé du chef du dicastère du territoire, de la culture et des sports, retenu à l'extérieur. Cette modification est acceptée.

L'ordre du jour modifié se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Budget 2019
4. Réponse au postulat des Verts, de l'UDC et de l'indépendant : « Plan de sauvetage du CSR »
5. Communications du Conseil communal
6. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
7. Interpellations et questions

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucun courrier n'est parvenu à la présidence.

3. BUDGET 2019

La présidente donne préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Mairy (cc) remercie la présidente et annonce que ce n'est jamais de gaité de cœur que le Conseil communal présente un budget déficitaire. D'autant plus lorsqu'il est d'une ampleur importante comme c'est le cas cette année, un budget d'un rouge que l'on pourrait qualifier de vif, mais c'est sans rougir non plus que le Conseil communal peut présenter ce résultat pour différentes raisons sur lesquelles il revient.

Comme indiqué dans le rapport annexé au budget, le résultat proposé pour 2019 est meilleur que celui de 2018. Plusieurs éléments amélioreraient ces dernières prévisions, notamment un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, qu'il n'est pas possible de reconduire cette année. Il y avait également la non-intégration du transfert d'un point d'impôt des communes vers l'Etat, décidé après l'adoption du budget 2018 par le Conseil général ; il est maintenant porté au budget 2019. L'assainissement de la caisse de pensions, évidemment, qui porte un nouveau coup à l'exercice 2019, sur lequel le Conseil communal n'a aucune maîtrise. En faisant abstraction de ces éléments, le résultat de 2019 est ainsi prévu en amélioration par rapport à celui de 2018.

L'autre raison qui permet au Conseil communal de présenter ce budget sans rougir est le respect de la limite de déficit qui, pour 2019, dépasse 5 millions de francs. Avec un budget déficitaire à hauteur de 3,5 millions de francs, la Commune est largement dans la cible. La limite de déficit s'inscrit dans le cadre du règlement des finances. Dans la mesure où cette limite est respectée, le Conseil communal estime que la situation reste maîtrisée.

Au-delà de ces éléments, la Commune dispose d'une fortune importante, de quelque 30 millions de francs, ainsi qu'une réserve de politique conjoncturelle dotée à ce jour de quelque 15 millions de francs. Ces éléments cumulés représentant plus de 45 millions de francs permettent à la Commune de voir venir, si toutefois plusieurs exercices déficitaires devaient se répéter. M. Mairy rappelle cependant que, pour l'instant, le seul exercice déficitaire que Val-de-Travers ait connu en 10 ans d'existence est celui de l'année 2016.

Ces premiers éléments permettent de relativiser le déficit présenté, même si celui-ci reste important et qu'il témoigne, malgré tout, de la fragilité du contexte actuel. S'il a été possible d'intégrer une amélioration des recettes des personnes morales – une augmentation de 25% des rentrées fiscales est attendue du côté des entreprises – les personnes physiques, elles, profitent encore très peu de la reprise économique et aucune amélioration de la situation par rapport à 2018 n'est attendue de ce côté-là. Le budget 2018 lui-même risque de ne pas être atteint au vu des rentrées fiscales mesurées à ce jour. Il faut faire face à un contexte qui reste difficile pour une grande part de la population de Val-de-Travers malgré une reprise de la conjoncture visible du côté des entreprises et mesurée grâce à d'autres indicateurs.

Dans le contexte tendu dans lequel il avance, le Conseil communal est resté sur sa ligne, à savoir de maîtriser autant qu'il le peut les finances qui lui sont propres ; principalement les dépenses de personnel et les dépenses liées aux biens, services et marchandises avec deux seuls postes pour lesquels le Conseil communal propose d'augmenter les dépenses. Le premier concerne l'entretien des routes, un élément récurrent tant pour le Conseil communal que le Conseil général, ce dernier relevant régulièrement que le montant inscrit au budget ne suffit pas. Historiquement, un budget de 400'000 francs était alloué, il a ensuite été augmenté à 500'000 francs ; il est désormais porté à 700'000 francs pour un réseau routier long de plus de 300 kilomètres. Ce montant ne permet toutefois pas d'améliorer la situation, mais au moins d'entretenir l'existant. S'ajouteront à cette augmentation de 200'000 francs, 30'000 francs, dont la moitié pour le marquage en localité qui été généreusement effectué jusqu'à présent par le Canton, en dépit d'un texte de loi qui lui permettait de mettre ce marquage à charge des communes. Un montant spécifique sera accordé à l'entretien des pistes cyclables, là aussi compte tenu de l'évolution de la législation cantonale.

L'autre poste pour lequel une augmentation des dépenses est prévue est l'accueil pré- et parascolaire. Ce sont en fait les augmentations qui ont été décidées en cours d'année 2018, avec l'accord du Conseil général, qui sont maintenant intégrées au budget 2019, le nombre des places restant inchangé entre fin 2018 et début 2019. Toutefois, certains projets sont encore susceptibles de se réaliser en lien avec la ferme volonté du Conseil communal d'avoir une offre correspondant à la demande, élément qui permet d'améliorer l'attractivité de la commune.

Aucune autre augmentation significative n'est prévue au budget 2019. Dans plusieurs chapitres il y a une stabilité voire une baisse des dépenses, le Conseil communal restant aussi vigilant que possible pour maîtriser ce déficit autant que faire se peut.

Concernant Prévoyance.ne, M. Mairy rappelle que 2019 sera une année importante, marquée d'une part par le changement de types de cotisations, qui a un coût tant pour l'employeur que pour l'employé. Ce coût est d'autant plus important pour l'employeur qui devra verser une avance sur les montants qui seront effectivement versés par la suite. D'autre part, 2019 sera marquée par la poursuite des mesures d'assainissement qui ont été votées précédemment par le Grand Conseil. L'impact sur le budget de Val-de-Travers est relativement limité, calculé à 170'000 francs, correspondant à la hausse des cotisations et à l'avance des cotisations des employés sur une période limitée. Le plus gros de la facture à payer début janvier 2019, qui dépasse les 3 millions de francs, n'aura pas d'impact sur le budget 2019 dans la mesure où les réserves permettent d'y faire face.

Le Conseil communal prévoit déjà de demander au Conseil général de déroger au plafond des investissements. Compte tenu du déficit projeté, ce plafond est relativement bas et il ne suffira pas à couvrir les dépenses prévues pour l'année à venir. Le système de priorisation des investissements est conservé, ce qui ne signifie pas que ce sont les investissements définitifs tels que seront présentés, mais cela permet d'avoir une vision plus précise de ce que le Conseil communal prévoit. Ces investissements sont de plusieurs ordres : sécurité, avec la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres ; mise à niveau des infrastructures, avec une rénovation prévue de la place de la gare de Couvet en lien avec les projets menés par TransN ; la création d'une morgue communale pour pouvoir proposer à notre population une morgue qui réponde à ses attentes actuelles ; et peut-être encore en fin d'année le projet d'extension du collège de Longereuse pour lequel le Conseil général a accordé récemment un crédit pour le lancement d'un concours d'architecture. La logique qui prévaut à la dérogation au plafond des investissements est la conviction que la crise rencontrée actuellement n'est que conjoncturelle, que la structure de Val-de-Travers reste adaptée aux moyens disponibles dans la durée. Il est vrai que ces dernières années sont plus difficiles, mais prise sur le long terme, la vision montre que la structure communale est adaptée à nos moyens et que vouloir diminuer la structure communale, c'est tailler dans les prestations, or les principales sources de revenu sont les impôts sur les personnes physiques. Sa population est la première richesse de la Commune et c'est à elle qu'il faut offrir des prestations de qualité. Pour ces raisons, le Conseil communal ne souhaite pas prendre de nouvelles mesures d'économie estimant que le nécessaire a déjà été fait à plusieurs reprises depuis 2009 et que la taille de l'administration correspond aux moyens disponibles dans la durée.

M. Mairy cite encore deux éléments pour conclure ce tour d'horizon général. Le premier, confortant la ligne suivie, est la relative stabilité du cadre cantonal. Pour l'instant, 2019 n'est marqué par aucun report de charges du Canton, par aucun transfert de point d'impôts des communes vers l'Etat. Les principaux projets qui concernent les communes, soit la réforme de la péréquation des charges et la

réforme de la fiscalité, ne porteront pas d'effet sur 2019, mais sur 2020 voire 2021. Pour le projet de la péréquation des charges, la proposition émise par le Conseil d'Etat, qui sera traitée par le Grand Conseil, aboutit plus ou moins à un statu quo pour Val-de-Travers. Les différents mécanismes qui sont présentés mis bout-à-bout permettraient de passer cet obstacle sans y laisser de plumes, ce qui n'était pas gagné d'avance et qui ne l'est toujours pas puisque le Grand Conseil devra encore voter le projet. Concernant la réforme de la fiscalité, un effort important sera attendu de la part de toutes les collectivités publiques neuchâtelaises, puisqu'il s'agit d'abaisser non seulement la fiscalité des personnes morales, mais aussi des personnes physiques, avec à terme l'objectif que cette baisse de la fiscalité contribue à l'amélioration de l'attractivité du canton ; une baisse qui, in fine, devrait pouvoir profiter à la Commune, comme cela avait déjà été le cas avec la première baisse de la fiscalité des personnes morales.

La présidente salue M. Christian Mermet (cc) arrivé à 19h45 et passe la parole aux différents groupes.

M. Gabriel Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : « Vous n'êtes pas sans imaginer que le groupe socialiste ne se réjouit pas de la couleur rouge de notre futur budget. Cette couleur symbolique, qui d'habitude enorgueillit nos cœurs et nos esprits, n'a malheureusement ici rien de positif. En effet, le trou prévu par nos autorités se monte à 3,5 millions, une perte importante pour notre jeune Commune, même si globalement le budget s'est amélioré en une année.

Présenté ainsi, le budget 2019 peut faire peur et pourrait inciter à agir avec trop d'impatience. Or, en prenant le recul nécessaire, nous continuons de penser que le fonctionnement de la Commune est pertinent et soutenable. En d'autres mots, nous considérons que les difficultés que nous traversons restent de nature conjoncturelle. La situation financière de la Commune est saine et permettrait de supporter plusieurs comptes négatifs, notamment grâce aux différentes réserves financières, comprenez ici principalement la réserve de politique conjoncturelle et la fortune de la Commune – qui atteignent conjointement 45 millions – auxquelles s'ajoutent encore les biens immobiliers communaux, pour lesquels nous n'avons encore guère de vision globale.

Si la couleur peut inquiéter, ce sont surtout ses effets qui impactent l'ensemble des habitants de la commune. En effet, le montant maximal des investissements est terriblement bas et notre Autorité sera donc rapidement appelée à déroger à ce plafond. Cela ne nous empêchera donc pas d'investir, mais la majorité qualifiée du Conseil général devra appuyer chaque dossier. En conséquence, le Conseil communal se limitera aux projets prioritaires, tandis que notre Autorité se devra de voter les dossiers en mettant davantage l'aspect financier dans la balance. En d'autres mots, nous devons prendre plus de recul et apprécier les priorités, en considérant la situation dans son ensemble.

Ayant présenté le cadre général qui soutiendra les débats de notre hémicycle l'année prochaine, il est intéressant de se pencher sur d'autres aspects, moins généraux, mais qui réjouissent notre groupe. Avant toute chose, au niveau sociétal, il est à relever que le nombre de personnes au chômage est en baisse, même si cette baisse est moins marquée que dans le reste du canton. La reprise économique, que nous avons, il est vrai, plus de facilité à apprécier lors de l'examen des comptes, continue de s'améliorer et cette embellie devrait bientôt se cristalliser dans nos budgets. Ensuite, si notre hausse démographique peine à se poursuivre, les effets de nouvelles entreprises implantées chez nous commencent à se faire sentir au niveau financier et pourrait également se traduire par une amélioration de notre démographie. Par ailleurs, s'il est toujours facile de mettre le doigt sur un rouage chancelant, il nous semble aussi important de relever que la situation financière globalement saine dont nous pouvons profiter est le fruit d'une très bonne gestion de la part de nos autorités communales. Les réserves dont il a été question plus haut, tout comme les réserves effectuées pour Prévoyance, ne ainsi que l'attitude prudente vis-à-vis de la situation cantonale ou du budget ont été parfaitement pertinentes. Le budget soutient d'ailleurs cette thèse puisque la légère augmentation des charges d'exploitation semble parfaitement maîtrisée et le tableau des indicateurs reste globalement satisfaisant.

Au final, le groupe socialiste acceptera donc logiquement le budget 2019, même si celui-ci nous incitera probablement à repousser certains crédits. Et que dire de l'évolution de la situation ? Difficile de se positionner aujourd'hui, même si on peut déjà dire que la réforme fiscale cantonale aura probablement un impact non négligeable dans les prochains budgets et pourrait induire des

remaniements importants, qui deviendraient encore plus importants dans le cas d'une éventuelle brusque augmentation des taux d'intérêts.

Mais il est inutile de se projeter trop en avant. Aussi, le groupe socialiste en profite pour remercier nos autorités et l'ensemble du personnel communal pour la qualité de leur travail et pour leur professionnalisme et en profite pour leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année ».

La présidente remercie M. Cimenti et demande si la commission de gestion et des finances (CGF) souhaite s'exprimer avant de passer la parole aux autres groupes.

Mme Céline Rufener Eschler (PLR), présidente de la CGF, indique qu'étant donné que le rapport de la CGF, rédigé par M. Pierre Wexsteen, qu'elle remercie au passage, a été transmis à tous, il n'est pas jugé nécessaire d'en faire la lecture. Les membres de la CGF sont à disposition en cas de questions.

M. Quentin Di Meo (PLR) s'exprime ensuite : *« En préambule, je souhaite, au nom du groupe libéral-radical, adresser mes remerciements à l'administration communale pour le travail accompli dans l'élaboration de ce budget ainsi qu'au Conseil communal pour la qualité du rapport.*

Comme une sensation de déjà vu, ce budget ressemble extraordinairement à celui de 2018. Une sensation qui ne réjouit pas le PLR puisqu'un déficit est annoncé pour l'année 2019. 3,5 millions de francs représentent une somme conséquente pour une commune de notre taille et cette situation ne doit pas se prolonger dans le temps, au risque de devoir revoir certains éléments de notre train de vie, pourtant très modeste déjà.

Nous souhaitons saluer ici la rigoureuse gestion de notre Exécutif ainsi que la grande maîtrise des charges annoncée dans le budget 2019. Quelques postes sont en augmentation, bien entendu, mais souvent, pour l'accomplissement de projets conséquents pour la commune ainsi que pour absorber la charge de travail dans certain service, souvent sous-doté par rapport aux moyennes cantonales.

Val-de-Travers fait face à un problème démographique depuis quelques temps et notre groupe reste persuadé qu'il est nécessaire de travailler durement sur cet axe stratégique. La politique de notre Conseil communal nous semble pertinente mais davantage d'effort doivent être fournis maintenant dans certains domaines. Nous pensons notamment à l'aménagement du territoire. Notamment sur la durée des procédures toujours bien trop longue, sur la rigidité et la subjectivité de certains membres de la commission concernée, ou encore sur les désastreux règlements beaucoup trop stricts qui empêche le développement de nos villages. Trop d'opportunités ont été gâchées et trop de citoyens perdus. Cela doit cesser immédiatement pour assurer aux futurs habitants de Val-de-Travers un cadre favorable à leur établissement.

Dans le budget, nous apprenons que l'impôt sur les personnes morales augmentera de manière substantielle les revenus de la commune. Cela traduit clairement l'importance de notre tissu économique. Nous devons favoriser les entreprises de notre région pour permettre un développement positif. La Commune se doit d'en être le premier des acteurs ! La création du nouveau site, que nous saluons au passage, en est un exemple saillant. Pourquoi ne pas avoir sollicité une entreprise de la région ?

Le budget n'est pas une fin en soi, surtout à Val-de-Travers en constatant qu'il est souvent très pessimiste par rapport aux comptes de la même année. Cette stratégie peut convenir à notre groupe. Cependant, elle a pour effet de limiter nos possibilités en termes d'investissements. Le mécanisme de frein à l'endettement est indispensable pour gérer une collectivité mais ne doit pas freiner les perspectives de développement. Investir, c'est assurer aux prochaines générations un avenir de qualité. Les différents projets proposés par le Conseil communal raisonnent positivement dans notre groupe, notamment ceux liés à l'accueil pré et parascolaire puisque là encore il s'agit d'un positionnement stratégique pour la commune.

Enfin, et c'était très attendu par la population, le montant attribué à l'entretien des routes augmente et nous nous réjouissons de le voir encore grossir dans les prochaines années.

Pour terminer, le PLR est satisfait de la vision du Conseil communal et se réjouit de le voir développer ses différents projets. La stabilité qu'est la nôtre permet de faire face quelques temps aux mauvaises années mais restons attentifs car plusieurs éléments au niveau cantonal, notamment la péréquation, pourrait rendre la situation encore plus délicate. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) affirme que c'est avec attention que le groupe UDC a pris connaissance du rapport sur le budget et en remercie par ailleurs ses auteurs. Il relève que d'ordinaire, l'UDC n'est pas très enclin à accepter les budgets déficitaires. Toutefois, ici, non seulement il sera fait exception, mais un copier-coller du rapport de l'an dernier aurait pu être présenté. En effet, les charges sous contrôle strictement communal sont globalement maîtrisées, les équilibres financiers sont sains et le fonctionnement est globalement satisfaisant.

Le rapporteur salue l'augmentation, raisonnable et maîtrisée, allouée à l'entretien des routes. Ces dernières étant indispensables à la mobilité, donc à la prospérité et la qualité de vie de toute la population.

Une fois encore le budget communal se retrouve dans le rouge. La faute, essentiellement, à l'augmentation des charges imposées par le Canton. S'agissant de ces dernières, le parti agrarien déplore le poids toujours plus important de l'aide sociale notamment, symptomatique de moult dysfonctionnements maintes fois décriés par l'UDC, mais face auxquelles le Gouvernement cantonal semble appliquer la politique de l'autruche. M. Rosselet-Christ précise que par « politique de l'autruche », il ne parle pas d'une politique qui court vite, ou d'une politique qui pond de gros œufs, mais bien d'une politique qui se cache la tête au fond du sable. Face à cet état de fait et conscient de la nécessité pour la Commune d'être unie dans l'intérêt des citoyens et de l'autonomie face à une pression cantonale toujours plus étouffante, l'UDC acceptera le budget malgré le déficit présenté.

Plus que jamais, il est nécessaire de faire front afin de freiner l'augmentation des charges cantonales et d'éviter que la Commune ne se transforme en une sorte de potiche sans utilité et privée de toute marge de manœuvre concrète. Le groupe UDC appelle l'Exécutif à redoubler de vigilance et à continuer d'anticiper les péjorations budgétaires autant que faire se peut.

M. Serge Santiago (Les Verts) s'exprime en ces termes : *« Nous remercions le Conseil communal et les services administratifs pour le rapport à l'appui du budget, avec les nombreux commentaires qui facilitent la compréhension des variations des charges et revenus d'une année à l'autre.*

Avec une perte prévue de 3,5 millions de francs pour 69 millions de charges d'exploitation, soit un déficit budgétaire qui s'élève à 5 %, la situation nous paraît pour le moins délicate, voire même préoccupante.

Si les commentaires généraux fournis par le Conseil communal permettent en partie d'expliquer le pourquoi du comment des variations et inconnues inhérentes à tout budget, notre groupe considère que le résultat final n'incite pas à un optimisme à toute épreuve, encore moins à un excès de confiance.

Parmi les commentaires, nous relevons en particulier qu'il ne pourra pas y avoir de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, dès lors que l'activité économique est en nette reprise et que les rentrées fiscales des entreprises devraient s'afficher en hausse. Contrairement au budget 2018, le déficit prévu pour 2019 ne peut donc pas être attribué à une situation économique qui serait défavorable.

La cause doit être recherchée ailleurs, et en toute logique, nous en déduisons que ce déficit comporte une composante structurelle significative. Cela fait des années que notre groupe le dit et le redit, et c'est une évidence encore plus flagrante pour ce budget.

Ni dans les propos du Conseil communal ni dans le rapport de la CGF il n'est fait mention de cette composante d'ordre structurel, c'est plutôt le contraire et nous le déplorons sincèrement. Par conséquent à notre avis, il n'est pas raisonnable d'approuver pareil déficit budgétaire.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est inviter le Conseil communal avec le CGF à engager des réflexions approfondies pour avoir un meilleur diagnostic sur cette situation, qui péjore continuellement le budget année après année. Il nous paraît aussi important de comprendre de quelle

marge de manœuvre dispose la Commune afin de la résorber, par des mesures qui soient bien moins douloureuses et abruptes que celles que connaissent des collectivités voisines confrontées à des difficultés du même ordre. »

M. Philippe Vaucher (POP) fait l'intervention suivante : *« Le groupe POP remercie le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli en 2018 ainsi que les communes neuchâteloises qui, en participant à la péréquation cantonale, assurent une rentrée supplémentaire pour les communes les moins nanties. Nous remercions une fois encore aussi le Conseil communal pour sa politique très active dans la formation des jeunes via l'engagement d'apprentis et le choix de sa politique salariale.*

Le fait que l'engagement de stagiaires coûte un peu plus cher à notre Commune est en soi un point positif, même si cela péjore quelque peu le budget, car il a empêché des employeurs sans scrupule de recourir systématiquement à des stagiaires qu'ils sous-payaient tout en leur faisant miroiter un engagement qui ne se concrétisait souvent hélas jamais. L'introduction du salaire minimum est heureusement venue limiter ces pratiques. Notre Commune ne s'est jamais comportée de la sorte : le prix à payer reste un bon investissement et oblige chacun à « jouer le jeu ».

L'optimisation de l'utilisation des places de crèche et la politique du « zéro refus » poursuivies par le Conseil communal sont également à saluer et méritent d'être mises en avant lors de la promotion de notre Commune, au même titre que nos infrastructures culturelles, sportives, scolaires et de mobilité. Car habiter à Val-de-Travers comporte beaucoup d'avantages que l'on ne trouve pas dans d'autres communes du canton et de Suisse.

Ce budget dans le rouge nous inquiète et nous appelle à la vigilance. Même si nos réserves sont importantes et qu'il serait totalement absurde de vouloir prendre des mesures d'économie précipitées, force est de constater que si cette situation devait se répéter et si les comptes bouclaient régulièrement avec un déficit, il faudrait soit augmenter nos recettes, soit, ce qui serait beaucoup plus grave, tailler dans les prestations.

Le fait que nos rentrées soient à nouveau diminuées de plus d'un quart de million nous fâche. Si la première diminution intervenait suite à la diminution du coefficient fiscal communal, cette nouvelle perte est liée à l'assainissement des comptes cantonaux. Si l'État n'avait pas été géré pendant des décennies dans le but de ménager et de privilégier les plus riches (abandon de la taxe foncière, baisse des impôts des entreprises, baisse du coefficient de calcul de l'impôt pour les gros revenus, etc.), il n'aurait pas besoin de se décharger de ses responsabilités sur les communes. Dans les deux cas, notre budget est péjoré par les décisions de ceux qui servent la minorité des plus riches en se moquant du bien commun et de la santé des collectivités publiques.

La facture d'aide sociale est aussi un sujet d'inquiétude pour le POP, même si heureusement, l'introduction du salaire minimum cantonal a permis à certaines personnes d'en sortir. Mais la diminution des jours de chômage et le durcissement de l'assurance invalidité, conséquences d'initiatives UDC trompeuses, soutenues par les autres partis bourgeois, poussent de nombreuses personnes à l'aide sociale alors qu'elles ne devraient pas y être. Nous rappelons aussi que plus du quart des bénéficiaires de cette aide sont des travailleurs pauvres ou des enfants dont les parents travaillent, mais dont les salaires ne permettent simplement pas de nouer les deux bouts.

Les partis qui prônent la « chasse aux profiteurs » et la « chasse aux abus » ne s'attaquent toujours qu'aux plus vulnérables. Ils montent les pauvres contre les plus pauvres, les ouvriers contre les chômeurs, les citoyens contre les campagnards, les Suisses contre les étrangers pour cacher qu'ils sont au service des plus riches, des très riches, des super riches. Et ceux-ci ne s'y trompent pas et les rétribuent grassement, payant leurs campagnes politiques et leurs structures.

Cette situation d'appauvrissement des plus pauvres et de lent pillage des collectivités publiques au profit d'une minorité prouve encore une fois que notre système économique est à bout de souffle, qu'il doit être radicalement changé et qu'un toilettage cosmétique ne suffira pas. Il faudra mettre en place une société plus équitable permettant à chacun de vivre dignement, une société au service de l'humain et de la nature dont nous faisons partie intégrante et sans laquelle nous ne pouvons pas vivre. Une société où l'argent sera un moyen d'échange et non un moyen de pouvoir, d'oppression ou d'asservissement.

Pour en revenir plus directement au budget 2019 et à ce que l'on peut y voir, force est de constater que comme d'habitude, la population profite peu de la reprise. C'est navrant, d'autant que les primes d'assurances maladie, sorte de flat tax déguisée, car non adaptée au revenu, pèsent toujours plus cher sur les budgets des ménages. Cette situation est désolante et indigne.

Nous rappelons également la gestion désastreuse de Prévoyance.ne qui n'a pas augmenté les cotisations alors que c'était absolument indispensable. Le fait que le président du conseil d'administration de la caisse soit aussi le chef du département des finances explique certainement cela, une augmentation des charges salariales entraînant une augmentation des frais pour l'Etat. Alors, pendant vingt ans, chacune et chacun a refilé la patate chaude à son successeur. Maintenant, les collectivités et les employés doivent payer pour renflouer une caisse qui, en plus, n'offre plus aucune garantie de retraites correctes à ses assurés.

Avant de terminer notre intervention, nous voulons encore poser quelques questions.

Concernant l'augmentation de la somme dédiée à l'entretien de nos routes, nous aimerions savoir si cette augmentation, que nous avons souvent demandée, est suffisante.

Nous aimerions aussi savoir si l'implantation de Celgene laisse espérer de nouvelles recettes et si le Conseil communal peut déjà les estimer.

Enfin, en ce qui concerne les crèches et l'accueil parascolaire, les sommes allouées dans ce budget permettront-elles de concrétiser la politique communale ?

Pour conclure, au vu de la situation financière délicate et par esprit de consensus, le POP n'amendera pas le budget et l'acceptera en l'état, sous réserve d'éventuels amendements qui s'attaqueraient aux prestations publiques, sociales ou salariales.

M. Mairy (cc) remercie la grande majorité des groupes pour leur accueil favorable à ce budget et les remercie de leur confiance. Pour répondre aux quelques questions d'ordre général qui ont été posées, il réagit tout d'abord au regret des Verts de voir les problèmes structurels se poser et péjorer continuellement le budget. S'il est vrai que les budgets de Val-de-Travers ont toujours été déficitaires, mais pas toujours de l'ampleur actuelle, M. Mairy invite à regarder du côté des comptes, puisqu'au final c'est cela qui porte véritablement effet sur les finances de la Commune, et de constater que depuis 2009, un seul exercice s'est bouclé dans le rouge, ce qui, sans tomber dans un optimisme total, montre néanmoins que la situation est maîtrisée.

Si les Verts relèvent avec raison qu'aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est envisageable, M. Mairy précise qu'en cas de situation fiscale moins bonne en 2019 que prévue au budget, il sera toujours possible, lors du bouclage, de réaliser un prélèvement à cette réserve.

Concernant les questions sur des domaines plus précis, tout d'abord sur les regrets exprimés par l'UDC du poids croissant du côté de l'aide sociale, M. Mairy n'ouvre pas le débat, mais rappelle simplement qu'en matière d'aide sociale, comme tous les postes qui concernent la facture sociale, ceux-ci relèvent non seulement du Canton, mais aussi des communes, puisqu'elles sont représentées dans le Conseil de la facture sociale. Il informe qu'en 2019, la facture sociale sera moins élevée qu'en 2018, ce qui permet de relativiser les propos tenus précédemment.

M. Mairy indique enfin que, du côté de Celgene, des rentrées fiscales sont déjà comptabilisées et ce dès son installation, compte tenu de la structure fiscale du groupe, qui n'est pas rendue publique, mais dont la Commune a connaissance, compte tenu également d'opérations réalisées lors de l'installation de Celgene à Couvet, quand bien même les activités n'avaient pas encore débuté. Celles-ci commenceront dès 2019 avec des premières opérations commerciales, mais encore avec une qualification du site dans tous les pays dans lesquels l'entreprise exportera les produits pharmaceutiques produits à Couvet. La Commune dispose d'une vision assez précise des recettes estimées par le service des contributions cantonales ; le Conseil communal n'a toutefois pas pour habitude de divulguer le détail des recettes fiscales des grandes entreprises, mais elles sont connues et contribuent déjà d'une manière assez importante au revenu de l'impôt des personnes morales. Le POP a souligné avec raison la solidarité intercommunale en matière de péréquation, puisque quelque cinq millions de francs améliorent le budget communal. M. Mairy rappelle qu'il existe également un système de péréquation par le biais de l'impôt des personnes morales avec un fonds de répartition qui fait profiter Val-de-Travers des recettes fiscales des entreprises implantées ailleurs dans le canton.

M. Christophe Calame (cc) prend ensuite la parole pour répondre à la question du POP concernant les sommes allouées pour le pré et parascolaire et savoir si elles permettront de suivre la politique communale. Il répond par la négative étant donné que le budget a été prévu sur la base de la situation actuelle en terme de charges salariales et du nombre de places actuel. Des projets sont effectivement dans le pipeline et en cours d'étude actuellement, ce qui ne permet pas de quantifier proprement leur impact financier. Une étude plus poussée devra être réalisée sur le long terme sur les coûts pour le pré et le parascolaire, de même que pour le projet de Longereuse. Sur 2019, il s'agira plutôt de projets à échelle plus raisonnable, notamment peut-être l'ouverture de parascolaire çà et là, mais aucun coût astronomique n'est prévu, raison pour laquelle il a été décidé de ne les considérer qu'au moment où ils seront connus plutôt que de les intégrer au budget 2019.

M. Yves Fatton (cc) répond ensuite tout de go au groupe POP que les 200'000 francs supplémentaires prévus au budget ne seront pas suffisants pour pérenniser les routes communales. Le Conseil communal a commandé en 2017 une étude à un bureau spécialisé pour connaître l'avenir des routes et quelle somme il faudrait mettre à disposition pour leur maintenir à niveau actuel jusqu'en 2025. L'étude articule des montants de 800'000 à 1 million de francs par année, afin de pouvoir uniquement stabiliser les routes et éviter une dégradation importante.

Il faut aujourd'hui rappeler les coûts au niveau des routes. La voirie travaille sur trois échelons :

- Les mesures légères : consistant en du surfacage, il s'agit de visoline appliquée par camion bio-épandeur, coûtant 4 francs du m² et qui permet de boucher les fissures et d'éviter sur une année d'avoir des infiltrations d'eau et une dégradation plus importante ;
- Les mesures moyennes : qui consistent à poser un enrobé coulé à froid, coûtant environ 16 francs du m², et qui pérennise les routes sur une durée de quatre à cinq ans ;
- Les mesures lourdes : coûtant plus cher, entre 80 et 100 francs du m², elles consistent à raboter l'enrobé actuel et à remettre une nouvelle couche, ce qui permet une durabilité beaucoup plus longue.

L'objectif étant d'éviter une dégradation rapide, ces 200'000 francs supplémentaires vont permettre d'entretenir une partie un peu plus importante du réseau routier.

M. Fatton donne encore quelques chiffres liés aux travaux dans le pipeline. Il est prévu de refaire, en mesures lourdes, la route du Château de Travers qui est en piteux état, pour une somme de 21'000 francs. La route de la Colombière, toujours à Travers, bénéficierait de mesures lourdes également pour 68'000 francs et de mesures légères ou stabilisation pour 37'000 francs. La route de la Montagne Nord, qui va de Travers jusqu'à Hartat, en mesures moyennes pour 190'000 francs et en mesures légères pour 48'000 francs. Un autre exemple encore avec la Nouvelle Censières, en mesures moyennes pour 69'000 francs et en mesures légères pour 17'000 francs.

Au niveau de l'entretien, soit moyen, soit léger ou lourd, les prix ne sont pas les mêmes. Il est donc nécessaire de jongler avec ces différentes mesures afin de pouvoir intégrer le maximum de routes dans ce budget de 700'000 francs et surtout les pérenniser sur la période la plus longue possible.

M. Fatton indique finalement pourquoi un crédit cadre n'a pas été remonté au Conseil général pour pérenniser les routes communales dans les 25 prochaines années. La nouvelle Loi sur les routes et les voies publiques prévoit que notre collectivité devrait reprendre douze kilomètres de route, soit huit kilomètres à l'intérieur des localités et quatre kilomètres et demi de route actuellement cantonale. Il reste une certaine inconnue par rapport à ce qui sera voté par le Grand Conseil, mais ceci pourrait avoir une grande influence sur l'entretien futur des routes communales. D'où l'idée d'attendre que cette loi soit votée pour ensuite soumettre au Conseil général un projet d'entretien pour les dix prochaines années, par le biais d'un crédit cadre.

M. Mermet (cc) revient sur les commentaires du PLR concernant l'urbanisme et son développement. Mis en cause par ce groupe, M. Mermet rappelle que les règlements sont de la responsabilité du Conseil général et non du Conseil communal, qui doit les appliquer. Ils devront être révisés dans ces

deux prochaines années. Il invite donc les conseillers généraux à plus d'efficacité que leurs prédécesseurs, tout en restant convaincu que les règlements actuels sont de grande qualité.

Le PLR évoquait aussi le fait qu'il est important pour développer la population de doper le nombre de logements. M. Mermet informe que selon les statistiques de l'OFS, la disponibilité d'appartements au Val-de-Travers a augmenté de près de 80%. Il est nécessaire d'être attentifs à cette évolution car les milieux immobiliers eux-mêmes ont des inquiétudes par rapport au fait que beaucoup de projets se réalisent et beaucoup de logements sont libres.

M. Mermet rappelle enfin qu'une grande partie des procédures qui durent et qui sont complexes sont liées à des problématiques liées au Canton. Il enjoint le rapporteur du groupe PLR, par son statut de député, à porter la même pression au niveau du Canton afin d'avancer main dans la main pour que les procédures soient plus rapides.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente indique que l'examen de détail du budget se fera conformément à la notice indicative du 26 octobre, soit selon la classification fonctionnelle (résumé), la 2^{ème} page suivant l'arrêté (page 28).

Elle en donne lecture ligne par ligne (01 Législatif et Exécutif 02 Services généraux, 11 Sécurité publique, etc.), ce qui permet à l'Assemblée de poser ses questions sur l'entier du budget, en se référant à la classification fonctionnelle (pages vertes) :

01 Législatif et Exécutif	Charges	CHF	1'021'100.-
02 Services généraux	Charges	CHF	1'909'600.-
11 Sécurité publique	Charges	CHF	283'300.-
14 Questions juridiques	Charges	CHF	82'500.-
15 Service du feu	Charges	CHF	1'000'200.-
16 Défense	Charges	CHF	273'100.-
21 Scolarité obligatoire	Charges	CHF	14'259'900.-
22 Écoles spéciales	Charges	CHF	328'000.-
23 Formation professionnelle initiale	Charges	CHF	118'200.-
31 Héritage culturel	Charges	CHF	168'500.-
32 Culture, autres	Charges	CHF	288'500.-
34 Sports et loisirs	Charges	CHF	3'123'400.-
35 Églises et affaires religieuses	Charges	CHF	239'100.-
42 Soins ambulatoires	Charges	CHF	456'100.-
43 Prévention de la santé	Charges	CHF	3'400.-
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	800.-
51 Maladie et accident	Charges	CHF	1'609'000.-
53 Vieillesse et survivants	Charges	CHF	32'000.-
54 Famille et jeunesse	Charges	CHF	1'774'100.-
55 Chômage	Charges	CHF	369'700.-
56 Construction de logements sociaux	Charges	CHF	23'000.-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	Charges	CHF	3'998'900.-
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	22'000.-
61 Circulation routière	Charges	CHF	4'757'300.-
62 Transports publics	Charges	CHF	1'120'800.-
63 Transports, autres	Charges	CHF	220'000.-

71 Approvisionnement en eau	Charges	CHF	37'000.-
72 Traitement des eaux usées	Charges	CHF	0.-
73 Gestion des déchets	Charges	CHF	427'500.-
74 Aménagements	Charges	CHF	71'400.-
75 Protection des espèces et du paysage	Charges	CHF	27'400.-
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	Charges	CHF	72'000.-
77 Protection de l'environnement, autres	Charges	CHF	61'200.-
79 Aménagement du territoire	Charges	CHF	83'800.-
81 Agriculture	Charges	CHF	30'100.-
82 Sylviculture	Revenu	CHF	6'000.-
84 Tourisme	Charges	CHF	105'500.-
85 Industrie, artisanat et commerce	Charges	CHF	11'500.-
87 Combustibles et énergie	Revenu	CHF	783'000.-
91 Impôts	Revenu	CHF	28'398'100.-
93 Péréquation financière et compensation des charges	Revenu	CHF	4'344'900.-
96 Administration de la fortune et des dettes	Revenu	CHF	1'365'100.-
97 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	Revenu	CHF	28'500.-

La présidente ouvre ensuite la discussion sur le plan financier et le budget des investissements, qui ne suscitent aucun commentaire.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, elle passe à l'examen de l'arrêté, dont elle donne lecture :

« LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le Règlement sur les finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 24 octobre 2018 ;

vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 19 novembre 2018 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Est approuvé le budget de l'exercice 2019, qui comprend :*

a) *Le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Charges d'exploitation</i>	<i>Fr.</i>	<i>69'169'300</i>
<i>Revenus d'exploitation</i>	<i>Fr.</i>	<i>61'915'100</i>
<i>Résultat d'exploitation (déficit)</i>	<i>Fr.</i>	<i>- 7'254'200</i>
<i>Résultat provenant des financements</i>	<i>Fr.</i>	<i>+ 1'439'800</i>
<i>Résultat extraordinaire</i>	<i>Fr.</i>	<i>+ 2'309'100</i>
<i>Total du compte de résultats (déficit)</i>	<i>Fr.</i>	<i>- 3'505'300</i>

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

Dépenses	Fr. 13'815'100
Recettes	Fr. 973'000
Investissements nets	Fr. 12'842'100

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr. 1'105'400
Recettes	Fr. 0

Art. 2 La limite de déficit du compte de résultat pour l'exercice 2019 est fixée à 5'377'700 francs.

Art. 3 Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2019 est fixé à 1'372'200 francs.

Art. 4 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Travers, le 10 décembre 2018 ».

Cet arrêté est approuvé par 36 OUI et 3 NON.

4. RÉPONSE AU POSTULAT DES VERTS, DE L'UDC ET DE L'INDÉPENDANT : « PLAN DE SAUVETAGE DU CSR »

Avant d'aborder ce point, M. Rosselet-Christ demande une suspension de séance.

La présidente proclame une interruption de séance à 20h30. A 20h35, elle prie les membres du Conseil général de bien vouloir reprendre place et laisse la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « Notre Centre sportif est l'objet de toutes les attentions depuis ses bientôt 17 ans d'existence, sans parler des nombreuses années de préparation qui ont amené de nombreux et vifs débats.

Le Centre sportif était en premier lieu un syndicat intercommunal puis il fut rattaché à la commune de Val-de-Travers lors de la fusion. Une partie du centre est en copropriété avec l'ECAP, environ 30% de la structure. La piscine, le wellness et les salles de sports sont entièrement en mains communales.

C'est un outil d'une grande richesse, mal connu et en partie sous exploité. Il offre de nombreuses prestations, dont certaines sont mal connues de la population et de nos clients potentiels, notamment l'hébergement, les nombreuses salles de cours, l'auditorium, etc. qui ne sont pas exploités pleinement comme ils pourraient l'être.

Nous constatons deux choses aujourd'hui, d'une part la piscine, l'élément central, voit sa fréquentation baisser, les chiffres le montrent clairement et parallèlement, le wellness, rénové dernièrement, voit sa fréquentation augmenter de manière significative. Cette amélioration conforte d'ailleurs le Conseil communal dans la volonté de faire évoluer les prestations pour améliorer la fréquentation. Il est aussi à relever que le Centre sportif fait partie du VDT-PASS, offre plus générale pour toute la vallée, qui a connu un vif succès et que la Commune a soutenu.

Au niveau des charges, elles étaient en augmentation depuis 2010. Elles sont stabilisées depuis maintenant deux ans. Le restaurant, déficitaire annuellement à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de francs, déficit qui n'apparaissait cependant pas dans les comptes du CSR, a été remplacé par un système de repas lié à une cafétéria, dont les comptes apparaissent dans le Centre sportif, avec un léger bénéfice.

Les revenus sont en augmentation depuis 2013, avec toutefois une légère inflexion en 2017, qui sera compensée en 2018 avec la rénovation du wellness et son regain d'attractivité.

Les inquiétudes manifestées par le Conseil général habitaient déjà le Conseil communal au moment du dépôt du postulat et plusieurs projets étaient en cours d'analyse. L'Exécutif a ainsi complété sa

démarche en se faisant accompagner par une entreprise externe, permettant d'avoir un regard neuf sur les prestations et sur la manière de les offrir. Le but étant de mieux cerner les atouts à valoriser et les attentes des clients.

Deux thèmes en particulier ont été examinés : les partenariats existants avec les entreprises, la Commune et l'ECAP ainsi que la place du CSR dans le cadre touristique du Val-de-Travers. La concurrence probable a également été analysée, soit les autres prestations existantes dans la région, de même, un certain nombre de problèmes et de difficultés qui doivent être traités ont été identifiés. Ce sont d'une part les outils de gestion désuets qui doivent évoluer et devenir plus attractifs et plus simples à utiliser pour le public, mais aussi pour les collaborateurs. D'autre part, l'image du Centre sportif est à préciser, à développer et à mieux diffuser avec des outils actualisés et adaptés aux besoins actuels.

Les différents types de clientèles ont également été analysés et les potentiels qu'il représentent : les privés, les clubs et associations ainsi que les entreprises.

Les outils de communication doivent eux aussi évoluer et être développés très fortement.

Le Centre sportif est souvent l'objet de critiques quant à l'accueil. Des tests ont été effectués avec des clients mystères, à l'aveugle, pour vérifier ces dires ainsi que la qualité des prestations offertes. Les résultats présentés dans le rapport montrent que le service est de qualité mais qu'il pourrait être amélioré par une approche plus commerciale notamment.

Le but de tous ces travaux est d'avoir une approche globale pour définir des stratégies marketing à mettre en place. Un gros travail va porter sur les valeurs du CSR à mieux définir, l'image et la communication.

Ces travaux, initiés avant le dépôt du postulat, avaient déjà déployé quelques effets. Au sein du personnel d'une part avec l'opportunité saisie lors de remplacement de redéfinir les missions et les responsabilités de manière à avoir un service plus orienté « clients ». D'autre part avec les projets internes en cours depuis un certain temps, notamment la révision des systèmes informatiques de réservations et de processus manifestation. Et finalement les projets de rénovations, avec des coûts d'entretien réduits à la clef, comme c'est le cas pour le wellness.

Il était important d'être accompagné par une entreprise externe, de façon à élargir la vision et les perspectives.

La première étape, l'analyse, est maintenant arrivée à son terme. Le rapport en fait état, il présente ce qui a été constaté et les pistes proposées pour mettre en route la deuxième phase, la phase stratégique. Elle s'articule en six points. Elle est assez complexe et riche, mais sa mise en œuvre devrait pouvoir se faire dans l'année qui vient. La phase suivante permettra de conduire la partie opérationnelle, de fonctionnement, qu'il faudra assumer de sorte d'avoir un suivi qui fait défaut aujourd'hui notamment en terme de clientèle.

Les éléments chiffrés détaillés qui sont cités dans le postulat pourront raisonnablement être établis dans le cadre de la phase stratégique qui pourra être lancée immédiatement, pour autant que le Législatif partage l'analyse proposée. Ces éléments chiffrés seraient fournis au Conseil général à mesure de l'avancement des travaux.

À ce stade, le Conseil communal entend poursuivre sa démarche mais souhaite vérifier que la voie proposée est conforme aux attentes du Conseil général, soit de :

- Redéfinir les valeurs du CSR et ses axes de développement
- Déployer une stratégie de communication
- Mettre en place une « Culture Client » et créer de nouvelles offres combinées
- Mettre en place un suivi clientèle dynamique

Tous ces éléments seront complétés par une planification financière qui sera communiquée au Conseil général au fur et à mesure qu'elle sera validée par le Conseil communal. »

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Alexandre Toimil (PS) prend la parole : « Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le postulat « plan de sauvetage du CSR » avec intérêt. Bien que le titre du postulat ait été maladroit ou marqué d'une provocation à notre sens déplacée, le résultat de l'étude est intéressant et nous remercions nos autorités pour le travail clair et précis qui a été effectué.

Le Centre sportif régional est un élément important pour l'attractivité de notre commune. Les prestations qui y sont offertes sont aussi diverses que variées pour ce qui est des principales activités sportives :

- piscine intérieure
- mur de grimpe
- salle omnisports
- wellness
- massages
- salle de fitness
- et à l'extérieur, anneaux d'athlétisme et terrain de football.

Mais ce n'est pas tout, ce Centre sportif pourrait prendre le nom de « centre multiusage » car il détient aussi en son sein:

- une cafétéria
- des chambres munies de lits
- des salles de cours
- un auditorium

et encore d'autres surprises non négligeables.

Cependant, malgré cette multitude d'offres, notre centre ne trouve pas sa place comme il le devrait ! Peut-être est-il un peu trop timide et n'ose-t-il pas se mettre trop en avant ?

Construit en 2001, il fêtera ses 18 ans en 2019 et le moment est venu pour lui de faire valoir sa majorité et de se faire mieux connaître du public en répondant au mieux aux attentes de la population.

Tout d'abord, le besoin d'améliorer l'image des prestations se fait sentir. En effet, les services que peut offrir ce bel endroit sont trop méconnus tant par la population de Val-de-Travers, qu'à l'extérieur de notre vallée. Sachant que la clientèle est tout aussi diverse que les prestations offertes, communiquer sur tous les fronts en même temps se révélera une tâche ardue, mais cela représente également un beau et difficile challenge à relever.

Globalement, le retour de clients externes et internes à notre commune est majoritairement positif. Cela ne veut pas dire qu'il est parfait, mais encourageant pour l'avenir. D'un autre côté, le fait que « la population n'y trouve pas toute la satisfaction recherchée » doit représenter un constat qu'il est nécessaire de prendre en considération. Rester à l'écoute et remédier rapidement et efficacement aux problèmes sont des objectifs primordiaux pour l'évolution de ce bien de valeur.

Bien qu'en main publique, ce qui sous-entend qu'il n'a pas de vocation à la concurrence, le Centre sportif mérite d'être valorisé / exploité au maximum de ses capacités.

C'est pourquoi une véritable stratégie de marketing est à mettre en place afin de pouvoir attirer de nouveaux clients, mais aussi suivre les clients actuels, en gardant contact avec eux et en les informant des nouveautés.

Dans cette optique, un nouveau logiciel pour faciliter la réservation des infrastructures communales et l'organisation de manifestations est en cours de création en interne. Une entreprise externe, spécialisée dans le marketing et l'image de marque, a été également mandatée : comme tout le monde s'en doute, le savoir-faire n'est rien sans le faire savoir.

Nous en profitons pour saluer ici le travail des employés du Centre, auxquels il est demandé de plus en plus de polyvalence, au vu de la diversité des prestations offertes et qui, parfois, peuvent être amenés à sortir de leur domaine de compétences.

En définitive, de nombreuses problématiques ont caractérisé notre Centre sportif, dont certaines sont mêmes antérieures à la fusion. Il faut donc admettre que le dossier n'a jamais été aisé, mais également que les solutions n'ont pas toujours amené les résultats espérés. Néanmoins, et nous

soulignons encore qu'il ne s'agit en rien d'un « sauvetage », la redynamisation proposée dans le rapport a déjà porté à des actions et nous considérons qu'il oriente le Centre sportif dans la bonne direction. Le groupe socialiste votera donc favorablement pour une action suivie dans ce dossier. »

Mme Adriana Ioset (POP) s'exprime à son tour : « Le POP soutient la volonté du Conseil communal d'améliorer l'offre et la promotion des activités proposées par le Centre sportif de Val-de-Travers.

Nous ne partageons toutefois pas l'idée de « sauvetage » avancée par les créateurs du postulat que nous traitons ce soir. En fréquentant le Centre sportif régional, on n'a pas le sentiment de se trouver dans un navire qui coule et a besoin d'être sauvé mais dans un lieu de vie qui doit évoluer.

Notre avis est que les compétences pour l'amélioration continue de cette structure devraient se trouver chez le personnel engagé pour la gérer.

Nous remarquons que l'entreprise Starterland, qui s'est occupée de l'analyse soumise au Conseil général, est sise en ville de Neuchâtel. N'y a-t-il pas à Val-de-Travers une agence analogue qui aurait pu faire l'affaire ?

Pour clore, nous sommes extrêmement « happy » de constater que nos autorités s'occupent d'everything : community management, packaging et all-inclusive. En nous permettant de signaler que packaging signifie emballage. Thank you very much. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) prend ensuite la parole : « Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse au postulat « plan de sauvetage du Centre sportif » et renommé plus positivement – et nous le saluons – « projet de redynamisation du Centre sportif régional ». Comme les autres groupes, nous avons été orientés sur la manière de traiter cet objet et notre intervention s'y conformera. Il ne s'agira donc pas de classer ce postulat, mais bien de se positionner sur – et je cite – « la volonté de réformer le CSR au travers des outils proposés dans le rapport en annexe ». Les outils en question sont « redéfinir les valeurs du CSR et ses axes de développement, déployer une stratégie de communication, mettre en place une culture client, créer de nouvelles offres combinées et mettre en place un suivi clientèle dynamique ». Pour faire bref, la réponse à notre postulat déposé il y a environ une année consiste à proposer au Conseil Général quelques outils ciblés autour du marketing pour redynamiser le Centre sportif.

Nous avons donc pris connaissance avec intérêt de ce rapport d'analyse de repositionnement du Centre sportif du Val-de-Travers. Ce rapport a été élaboré par un spécialiste des start-up et du développement produit. Nous avons été séduits par l'approche très neutre et sans tabous. Nous avons également apprécié la méthodologie, la clarté du contenu, la réorganisation des axes de développement et la lisibilité donnée. Nous avons parfois buté sur des termes bien anglais et parfois peu compréhensibles, preuve que nous étions bien dans un rapport estampillé « marketing ». Nous ne sommes certainement pas des spécialistes en la matière. Il faut bien admettre que le Centre sportif est loin d'être un produit tout neuf, dans une perspective de croissance ou de maturité. Si l'on prend le parcours de la vie d'un produit, le Centre sportif de 2001 nous semble plutôt être sur le déclin. Oui, parfois il faut savoir être terre à terre. Nous nous attendions donc à découvrir de nouvelles orientations de développement avec d'éventuels autres investissements pour le redynamiser/le booster et pas uniquement une réponse de nature marketing ou branding.

Oui, le déficit de communication et de notoriété a trouvé réponse dans le rapport, respectivement dans la réponse du Conseil communal. Par contre, plusieurs points majeurs d'ordre financier nous ont frappés. Oui, les ressources matérielles comme les infrastructures nous semblent être le nerf de la guerre et sont aujourd'hui préoccupantes. Oui, et nous sommes surpris de constater à différents endroits du rapport le manque visible d'informations qui a été transmise au mandataire. Si l'on prend la structure des coûts, à notre avis incontournable dans ce genre de situation, l'analyse est restreinte au budget de communication, faute d'avoir eu les infos (toujours selon le rapport). Les coûts de la communication par rapport aux autres coûts d'exploitation, cela ne vous paraît pas succinct comme analyse ?

Pour les ressources matérielles, il n'y a peu ou pas de modifications à apporter vu la qualité des infrastructures, si ce n'est que quelques aménagements limités et l'acquisition d'un logiciel

informatique pour les réservations. Étonnant quand même ? Tout miser sur le marketing et la communication ? Eh bien, nous pensons que ces mesures ne suffiront pas à limiter l'hémorragie des entrées à la piscine... ou d'autres opérations défavorables pour le porte-monnaie de la collectivité, d'autant plus que le mandataire relève que la structure des revenus n'est pas assez détaillée.

Comme il s'agit d'un rapport d'information, il ne semble pas que nous ayons à nous prononcer davantage, de nouveaux coûts sont certes engagés et ils apparaissent visiblement au budget qui nous a été soumis ce soir.

En tant que dépositaire du postulat, il nous appartient toutefois de vous faire part de notre degré de satisfaction. Pour rappel et en résumé, nous demandons dans notre postulat une étude accompagnée d'un plan de développement et de promotion/marketing, mais aussi un plan des investissements futurs (état des infrastructures, rénovations, mises à niveau dans un horizon de 10 à 15 ans). Il y était également question de répondre aux besoins de la population vallonnaise ou de développer des axes novateurs dans l'hypothèse de créer un centre attractif pour les activités sportives et pour les manifestations.

Ce rapport d'information ne saurait nous satisfaire. Il ne répond que partiellement au contenu du postulat. Il mise uniquement sur la remise sur les rails du Centre sportif sur une stratégie marketing et un management agile (comprenez par-là construit au fur et à mesure des opérations). Si cette stratégie de communication semble bien ficelée, elle part du principe que les infrastructures sont de qualité. Vu les constats que chacun peut faire de son côté en étant un tout petit peu objectif, on doute que la chose soit prise du bon côté de la lunette. En tout cas, notre groupe ne prendra pas la responsabilité eu égard au mandat qui est le sien de valider une telle approche sans les compléments demandés dans le postulat. Nous sommes même prêts à accorder un délai supplémentaire au Conseil communal.

Que l'on se comprenne bien : ce postulat validé par une bonne majorité du Conseil général a pour objectif de sortir le Centre sportif de l'ornière dans laquelle il se trouve depuis quelques années. L'objectif des Verts est de retrouver en toute sérénité une piste acceptable en termes de coûts et répondant avant tout aux besoins de notre population.

Pour toutes ces raisons et moyennant que cela soit juridiquement recevable, notre groupe refusera l'entrée en matière. »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que le groupe UDC a pris connaissance de la réponse au postulat concernant le Centre sportif et remercie le Conseil communal pour cette étude. Celle-ci, par ailleurs excellente, démontre que de nombreux points sont à améliorer et à modifier afin de donner au Centre sportif de Val-de-Travers du dynamisme, du professionnalisme et une bien meilleure visibilité dans notre commune et aussi, et surtout, à l'extérieur. Malgré la qualité du rapport présenté, plusieurs points de la demande exprimée dans le postulat ne trouvent guère réponse, notamment quant à l'application concrète des améliorations à apporter.

Tous les points ayant d'ores et déjà été détaillés, notamment par le groupe des Verts, M. Rosselet-Christ n'y reviendra pas. Toutefois, afin de ne pas laisser ce sujet incomplet, l'UDC ne pourra pas se contenter de ce seul rapport. Il demande donc au Conseil communal de « rempiler » pour un an, afin de concrétiser ce travail.

Il ne faut pas voir dans cette réserve du groupe UDC un rejet sommaire du travail réalisé – comme indiqué plus haut, l'étude lui semblant pertinente – mais plutôt une volonté de sa part d'avoir un suivi actif sur l'évolution du dossier en vue d'obtenir des projets concrets auprès de l'Assemblée.

M. Di Meo (PLR) déclare que le groupe PLR a pris connaissance de la réponse concernant le Centre sportif régional et tient à remercier le Conseil communal pour la qualité de celui-ci. Il constate que le document dans son ensemble est très intéressant. Il donne de nombreuses pistes et met le doigt sur des problèmes et des solutions. Il donne également une assez bonne vue d'ensemble sur les axes à prioriser. Aux yeux du PLR, il apporte un début de solution.

En résumé, ce rapport semble être un très bon outil de travail, mais est seulement un début. Bien que le règlement communal ne prévoie pas expressément le classement d'un postulat, le groupe PLR ne

peut pas valider l'ensemble de la démarche, qu'il souhaite voir d'avantage aboutie. De plus, le rapport ne répond pas à toutes les questions posées par le postulat. Les infrastructures notamment en sont un exemple. Dès lors, le PLR soutient la vision et les axes du Conseil communal, mais ne peut accepter ce rapport tant qu'il ne sera pas plus complet.

Le PLR suggère de revoir le règlement communal afin de pouvoir traiter ces objets de manière plus claire puisque ce n'est pas la première fois qu'un rapport d'information pose problème.

M. Di Meo ne souhaite pas entrer plus dans les détails, mais les commissaires libéraux-radicaux se réjouissent d'ores et déjà des prochaines séances de commission pour porter leurs voix.

M. Mermet (cc) remercie les groupes qui, mis à part les Verts, semblent tous adhérer aux pistes qui sont proposées. Il rappelle, comme indiqué dans le rapport, que le projet n'en est qu'à son début. La première phase ayant été de réaliser une analyse externe pour vérifier si les directions envisagées étaient pertinentes ou s'il fallait en chercher d'autres.

Un certain nombre de remarques a été fait et elles appellent des commentaires. En premier lieu, plusieurs groupes ont mentionné le titre du postulat. Parlé d'un « plan de sauvetage » est en effet mal venu, puisque le Centre sportif n'est pas un navire en train de sombrer, mais bien une institution qui fonctionne correctement, mais qui est mal connue et qui a mal à son image principalement.

M. Mermet convient que le rapport ne fait pas mention du détail de toutes les actions envisagées ainsi que du plan financier, ceci relevant à son sens de la deuxième phase de développement. La première étape consistait à savoir si la direction envisagée est la bonne, s'il faut garder un centre sportif avec un wellness, avec une piscine, avec des salles de sports ; s'il doit se destiner à accueillir des congrès ou au contraire s'il ne doit plus accueillir de congrès ou des événements autres que sportifs. Cette analyse montre que ce que le Centre sportif propose actuellement à la population est important, c'est une partie des revenus, mais il existe tout une part de clientèle qu'il est possible d'acquérir et qui peut générer des revenus supplémentaires. Les infrastructures doivent donc être adaptées pour répondre à ces défis de demain.

M. Mermet précise ensuite qu'il n'existe pas d'entreprise spécialisée dans ce type d'analyse au Val-de-Travers. Toutefois, le patron et certains employés de l'entreprise *Starterland* viennent de la région ; c'est d'ailleurs par ce fait que des contacts ont pu être pris.

Tous les groupes ont relevé qu'il n'y avait pas, dans cette partie du rapport, des éléments financiers. Ceux-ci viendront maintenant, dans la deuxième phase, celle de développement.

Les Verts ont évoqué une « hémorragie financière » et souhaitent avoir des chiffres pour montrer comment compenser ce fait. M. Mermet indique que le travail n'a pas encore été fait pour l'entier, mais il est possible de démontrer que, lorsqu'une infrastructure est rénovée et mise au goût du jour, ce qui est prévu pour le Centre sportif et déjà réalisé pour le wellness, les recettes sont en croissance de manière extrêmement importante, même au-delà de ce qui avait été annoncé lors de la présentation du crédit pour sa rénovation. Comme mentionné dans le rapport, les rénovations et les restructurations sont faites dans le but d'améliorer les perspectives et de diminuer les coûts ; garder les prestations pour la population tout en augmentant les recettes de manière à ce que la charge du Centre sportif puisse être en partie allégée pour la population du Val-de-Travers.

Des rapports de suivi ayant été demandé par plusieurs groupes, M. Mermet confirme que c'est bien l'intention du Conseil communal, en collaboration avec la commission du Centre sportif qui va se réunir et suivre ces travaux ; elle en a d'ailleurs déjà été informée. À mesure que les projets vont avancer, des rapports intermédiaires seront présentés au Conseil général. M. Mermet propose de présenter l'état du dossier au deuxième semestre 2019 et notamment les perspectives financières, en espérant pouvoir les inclure dans le budget 2020, en espérant que le Conseil général sera ainsi rassuré par rapport à l'avenir du Centre sportif qui, il le rappelle, n'est pas en danger, mais dont la santé et l'image peuvent être améliorés.

M. Mermet souhaite encore remercier le groupe socialiste qui a relevé le fait que le Centre sportif est un outil multi-usage, alors qu'on ne parle souvent que de piscine, etc. mais très peu de toutes les prestations annexes qu'il peut offrir et offre déjà, qui sont rentables et peu connues. C'est donc bien cet aspect-là qu'il faut aussi développer.

Pour conclure, M. Mermet retient que les voies retenues sont adéquates, que les rapports doivent être complétés, ce qui était prévu de faire en espérant que les prochains rapports sauront convaincre le Législatif et apporteront les solutions qu'il attend pour le Centre sportif.

M. Di Meo (PLR) constate qu'il y a un petit problème de procédure par rapport au Règlement général et souhaite savoir sur quel article se base le vote d'un rapport d'information suite au postulat et quelle est la procédure à suivre.

M. Mermet (cc) estime que la question n'est pas tellement de savoir s'il faut classer le postulat ou pas, mais plutôt de savoir si la direction proposée convient. Si c'est le cas, le travail continuera et donc le postulat ne va pas se sédimenter au fond d'un tiroir. Il propose de valider les propositions du Conseil communal afin de poursuivre le travail dans la confiance par rapport à la direction choisie.

M. Di Meo (PLR) répète qu'il doit y avoir une lacune dans le Règlement général. Le groupe PLR est satisfait des mesures et des visions proposées, mais il ne souhaite pas accepter cette réponse au postulat pour ne pas clore l'objet pour le moment. Le PLR maintient sa position et refusera la réponse au postulat, quand bien même il acceptera les axes stratégiques, mais sans le présenter dans son vote.

M. Rosselet-Christ (UDC) rejoint les propos de M. Di Meo. Il estime qu'il y a un problème de clarté au niveau du Règlement général et il serait opportun d'envisager de le clarifier en 2019, pour ne pas devoir procéder à un vote abstrait, sur un principe. Il faudrait être un peu plus procédurier sur le traitement des postulats afin qu'il n'y ait pas méprise sur les intentions du Conseil communal ou des groupes. Comme le PLR, l'UDC refusera également ce rapport, mais non pas ses axes stratégiques, puisqu'ils sont globalement intéressants bien que méritant peut-être d'être complétés.

M. Alexis Boillat (chancelier) résume la situation : les pistes proposées par le Conseil communal donnent satisfaction. Deux groupes ayant proposé de donner une année de plus à l'Exécutif pour compléter sa réponse, la solution intermédiaire pourrait être de valider les pistes proposées et de donner une année au Conseil communal pour revenir avec un rapport.

M. Di Meo (PLR) propose lui de ne pas voter ce soir, étant donné que le Règlement général n'impose pas de vote pour les postulats. Il relève que le Conseil communal a entendu les positions de tous les groupes soutenant largement et validant les axes et la vision proposée.

M. Vaucher (POP) note que le rapport satisfait la majorité des groupes, mais ne va pas assez loin. Il estime qu'un postulat n'est classé que du moment que l'objectif est atteint. Si on ne le classe pas, il reste en cours et des compléments d'information suivront. M. Vaucher relève que c'est ainsi qu'ont été traités les postulats précédents et ne voit pas le problème avec celui-ci.

M. Santiago (Les Verts) remarque que l'avis de tous les groupes se rejoignent concernant le non classement du postulat d'une part et l'utilité d'avoir des compléments d'ici une année. Il demande si le Conseil communal s'engage à revenir d'ici un an avec les compléments permettant de répondre de manière satisfaisante à ce postulat.

M. Mermet (cc) rappelle que le rapport ne propose pas de classer le postulat, mais de se positionner sur les pistes engagées afin de valider la direction choisie. Le rapport présuppose déjà que le travail est en cours et doit encore être fait. Il entend que la majorité des groupes est d'accord avec les pistes proposées. L'action va donc se poursuivre, avec un rapport au Conseil général d'ici une année sur la

phase stratégique qui va être mise en place dès janvier prochain. L'entier du projet ne sera toutefois certainement pas encore réalisé, notamment la troisième phase, opérationnelle.

Le Règlement communal ne prévoyant pas formellement de classer les postulats, M. Mermet propose d'aller de l'avant avec la proposition du rapport, étant donné que le Conseil général, sans vote, a exprimé le fait qu'il y adhère.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie M. Mermet pour sa conclusion. C'est donc sans aucun vote, mais au travers des interventions des groupes, que **le Conseil général approuve la proposition de réforme du Centre sportif régional**, telle que présentée par le Conseil communal. Celui-ci reviendra d'ici 12 à 15 mois avec la présentation d'un nouveau rapport sur les avancées et les précisions concrètes souhaitées par le Législatif.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mandat de communication sur les réseaux sociaux

M. Mairy (cc) indique que le Conseil communal essaie d'améliorer la communication de la Commune d'une manière globale, notamment par son site Internet et par sa signature « Qualités naturelles ». En 2019, il est prévu d'être davantage présent sur les réseaux sociaux, puisque c'est là qu'il faut être aujourd'hui pour être visible et montrer une image attractive de la Commune. Pour cela, un mandat a été confié à une « communicante » qui apportera son aide pour communiquer sur des valeurs positives, sur des personnalités de la commune représentatives des qualités que l'Exécutif souhaite mettre en avant. Ce mandat va se déployer tout au long de l'année 2019, puis un bilan sera tiré. M. Mairy informe que cette action est financée dans le cadre du crédit de promotion démographique et économique voté par le Conseil général il y a quelques années.

Devançant la remarque, il indique que cette « communicante » n'habite pas le Val-de-Travers, mais Neuchâtel, et qu'elle est très attachée à la région. Force est de constater que toutes les qualités naturelles rêvées ne se trouvent malheureusement pas dans notre petite commune. Mais Neuchâtel n'est pas très loin et comme rappelé précédemment, l'impôt payé par les entreprises à Neuchâtel profite aussi à Val-de-Travers.

Publication des liens d'intérêts du CC

M. Benoît Simon-Vermot (cc) informe qu'en prévision de l'entrée en vigueur du règlement sur le statut des conseillers communaux le 1^{er} janvier prochain, le Conseil communal a fait publier sur son site internet la liste de ses liens d'intérêts.

En ce qui concerne les liens d'intérêt des membres du Conseil général, ce sujet sera traité dans le cadre de la révision du règlement général de Commune en 2019, lors de laquelle le Législatif aura la possibilité de retoquer les propositions du Conseil communal.

Arrêté concernant le financement des activités scolaires

M. Calame (cc) rappelle que dans sa séance du 4 juin 2018, le Conseil général approuvait le nouveau règlement du cercle scolaire du Val-de-Travers et demandait à ce que les forfaits et autres montants alloués aux élèves pour des activités scolaires, extraordinaires, obligatoires ou facultatives, soient inscrits dans un arrêté du Conseil communal. Il informe que c'est désormais chose faite, cet arrêté a été signé par l'Exécutif le 14 novembre dernier ; il peut être consulté sur le site internet, via le recueil systématique de la réglementation communale.

Etat de situation du projet PRIMA

M. Calame (cc) renseigne ensuite le Conseil général sur l'évolution du projet Prima. Les enseignantes sont rentrées tout récemment de leurs huit semaines de formation en Allemagne. Aujourd'hui-même, tous les enseignants des cycles 1 et 2 ont été informés que quatre classes PRIMA seront ouvertes

en août 2019 à Noiraigue, pour les élèves de Noiraigue ; à Travers, également pour les élèves du village-même ; à Môtiers, pour les élèves de Môtiers et de Boveresse ; la quatrième classe sera ouverte à Fleurier. Pour ce village, sur les trois classes de 1-2H, une seule sera « PRIMA ».

L'ensemble des parents d'élèves sera convié à une rencontre dans le courant du mois de janvier pour les informer de la situation et des conséquences dans chacun des villages. Ceci également pour ceux dans lesquels il n'y aura pas de classe PRIMA.

6. MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « ETAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE »

La présidente passe la parole au rapporteur du groupe socialiste pour le développement de la motion.

Mme Gloria Dias (PS) s'exprime en ces termes : « *La motion que le groupe socialiste vous propose ce soir vise à établir une photographie de l'état du patrimoine immobilier communal, comme vous avez pu le lire dans le texte qui vous est parvenu.*

Lors de la séance du Conseil Général de septembre de l'année 2017, notre Autorité avait refusé l'octroi d'un crédit de 170'000 francs pour la réfection de l'appartement du collège des Bayards tel que proposé par le Conseil communal.

Si, à ce moment-là, le groupe socialiste a estimé dans sa majorité qu'il paraissait précipité d'investir alors que la situation financière de la Commune était délicate et que ce projet pouvait attendre de meilleurs jours, cela a eu le mérite d'entraîner des questionnements dans notre groupe afin de nous positionner au mieux à l'avenir sur des propositions semblables. Nous avons remarqué qu'il nous manquait des informations pour avoir une vue d'ensemble nous permettant de nous prononcer de manière plus précise.

Dès la préparation de ladite séance du Conseil Général, des questions ont surgi, car certaines informations n'étaient pas accessibles. D'autres se sont cristallisées par la suite.

En voici quelques-unes :

- *Combien de biens immobiliers possède la Commune ?*
- *Combien sont destinés à la location ? Parmi ces derniers, combien sont vacants et combien sont loués ? Et ceci depuis quand ?*
- *Quelles revenus engendrent-ils ? Sont-ils assurés dans la durée ?*
- *Quel est leur taux hypothécaire ? Et quel est leur amortissement ?*

De plus, comme tout propriétaire, la Commune se doit d'entretenir son parc immobilier par des travaux de rénovation plus ou moins importants suivant les situations. Ainsi d'autres questionnements viennent subséquentement s'ajouter aux premiers, comme :

- *Quels travaux sont à prévoir à court, moyen et long terme pour chacun des biens ?*
- *Ces investissements dans les travaux d'entretien seront-ils rééquilibrés par l'entrée de revenus locatifs stables ?*
- *Quelle en est leur priorisation ?*

Par conséquent, un rapport qui répond de manière exhaustive à ces questions est à notre sens essentiel, le mieux serait que celui-ci soit actualisé année après année et transmis au Conseil Général et/ou à une commission.

Afin de pouvoir se prononcer à l'avenir, le groupe socialiste propose donc au Conseil Général d'adopter cette motion qui permettrait à tous les conseillers généraux de prendre des décisions en pleine connaissance de l'état global du patrimoine immobilier de la Commune. »

M. Fatton (cc) affirme que le Conseil communal répondra avec plaisir à cette motion. Il rappelle toutefois que lors du rapport à l'appui des comptes, il est possible, en grande partie, de connaître l'état du patrimoine financier et administratif de la Commune, ainsi que l'ensemble des travaux effectués sur les bâtiments. De plus, la commission des bâtiments œuvre à raison de quatre à cinq fois par année et est informée des travaux qui sont mis en place par le dicastère des infrastructures.

Le Conseil communal établira volontiers cet inventaire, voyant que depuis l'avènement de la nouvelle commune, les informations se sont perdues au sein du Législatif. Il est grand temps de remettre de l'ordre et d'établir un rapport exhaustif sur l'ensemble des bâtiments.

M. Laurent Patthey (PLR) s'exprime en ces termes : « *« Ça ne mange pas de pain ! » Permettez-moi de qualifier ainsi, de manière un peu familière je vous le concède, la motion PS soumise au Législatif ce soir. Quelques réflexions néanmoins :*

- *Le rapport souhaité par la motion est un document nécessaire et essentiel, mais qui, nul doute, existe dans l'administration communale afin de gérer et de planifier l'entretien des biens communaux. Il s'agit dès lors de condenser, de synthétiser des données connues.*
- *Cette motion n'a de sens que si l'on s'arrête à un niveau de détail général. En effet, il ne nous semble pas opportun de connaître l'état du carrelage d'une cuisine ou la fraîcheur de la dispersion d'une chambre à coucher.*
- *En ce qui concerne la vision à plus ou moins long termes du patrimoine bâti, les séances extramuros de la commission des bâtiments, en visitant régulièrement village par village les biens communaux, sont là pour répondre à nos interrogations. Nous en profitons pour remercier le dicastère des infrastructures pour cette façon pertinente de procéder.*
- *La motion du PS, pour autant qu'elle soit acceptée, permettrait-elle, de façon discrète, quelque peu malicieuse et parsemée d'une pointe d'élégance, de rouvrir le dossier de l'appartement des Bayards ?*

En conclusion, le PLR acceptera en petite majorité cette motion, sans un grand enthousiasme. »

Mme Ioset (POP) prend ensuite la parole : « *Le POP soutiendra sans hésitation la motion du groupe socialiste.*

En effet, la demande d'avoir une vue d'ensemble, régulièrement mise à jour, de l'état du patrimoine immobilier de la Commune et une planification des travaux d'entretien relève du simple bon sens.

Une fois ce document produit, il sera aussi possible d'envisager une réflexion sur la pertinence de conserver certains biens. »

M. Frédéric Schlosser (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC a pris connaissance de la motion du groupe socialiste concernant l'état du patrimoine immobilier de la Commune et la soutiendra.*

Toutefois, le groupe UDC souhaiterait qu'en cas d'acceptation de cette motion, une information sur les taux d'occupation des appartements soit intégrée au document synthétique dans le rapport de gestion annuel du dicastère concerné ou à la commission de gestion et des finances et la commission des bâtiments, demandé dans la motion. »

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote. **C'est par 34 OUI et 5 abstentions que le Conseil général prend en considération la motion « Etat du patrimoine immobilier de la Commune ».**

7. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) QUESTIONS

1. Question du groupe POP au sujet de **la mise en place d'une limite de 30 km/h étendue**

« À la suite de demandes de plusieurs personnes (lors de nos stands de rencontre avec la population) demandant l'extension des zones 30, nous aimerions savoir si le Conseil communal veut étendre ces zones, ce que nous appelons de nos vœux. Si oui dans quel délai et si non, pourquoi ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi : « *Y a-t-il une taupe au sein du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique ? Je m'interroge en souriant car deux des trois questions posées aujourd'hui par le groupe POP sont justement en train d'être traitées par les services du DASSP et par le Conseil communal.*

C'est donc avec plaisir qu'une esquisse de réponse peut être présentée ce soir. Le dossier des zones 30 a été discuté par notre Autorité à plusieurs reprises ces derniers mois. Pas plus tard que mercredi passé, un rapport a été accepté par le Conseil communal.

Ce document définit notre vision stratégique pour la commune de Val-de-Travers à moyen terme, avec une extension des zones 30 tout en conservant les vitesses actuelles sur les axes de transit.

Le sujet devant être abordé par la CGF au début de l'an prochain, nous proposons de donner à cette commission la primeur de nos propositions politiques. En cas d'acceptation du rapport, le Conseil général sera ensuite invité à le traiter. »

2. Question du groupe POP au sujet de **l'attribution du mandat pour la création du nouveau site Internet communal**

« Pourquoi la création du nouveau site de la Commune a-t-elle été confiée à une entreprise de Neuchâtel alors que des entreprises de la commune sont actives dans le même domaine ? »

M. Mairy (cc) confirme que le mandat a été attribué à une entreprise de Neuchâtel. En préambule, il rappelle qu'un site internet, tel que souhaité par le Conseil communal, est relativement complexe, l'objectif étant d'avoir un site plus facile d'usage pour la Chancellerie et les services communaux. Cela implique d'avoir une structure plus complexe dans sa construction, d'avoir aussi, même si cela n'apparaît pas de manière publique, un outil de gestion, notamment dans le suivi des demandes déposées par les entreprises, avec une base de données en arrière-fond du site, qui permet d'alimenter les échanges entre les services communaux concernés. Ce qui fait que le cahier des charges était relativement compliqué.

Un appel d'offres a été adressé à six entreprises : quatre du Val-de-Travers et deux de Neuchâtel, dont le Centre électronique de gestion (CEG) qui est le partenaire des communes en matière informatique. Quatre entreprises ont soumissionné, soit deux du Val-de-Travers et les deux externes. Trois entreprises (une du Val-de-Travers et les deux externes) ont répondu à l'invitation à une séance permettant d'approfondir leur proposition. Après une première sélection, le Conseil communal a retenu deux entreprises, celle du Val-de-Travers et une externe.

Le choix final s'est porté sur l'entreprise de Neuchâtel, dans la mesure où son approche correspondait en tous points aux attentes exprimées par le Conseil communal, contrairement à celle de l'entreprise locale qui proposait toutefois un projet de qualité. Les références multiples et variées de l'entreprise neuchâteloise constituaient par ailleurs un gage de confiance pour se lancer dans ce vaste chantier, conséquent pour l'administration communale et pour lequel le risque de voir le projet prendre plus de temps et d'énergie qu'il n'en fallait devait être minimisé. Au final, l'expérience a été concluante.

À relever, pour l'anecdote, que le fondateur de cette entreprise, en charge de notre projet, est un résident du Val-de-Travers.

3. Question du groupe POP au sujet du **projet de verres recyclables**

« Où en est le projet de verres récupérables et lavables pour les manifestations à Val-de-Travers ? »

M. Simon-Vermot (cc) reprend la parole : « *Encore une question d'actualité pour le DASSP. En effet, nous avons commencé la réflexion quant à l'introduction d'un système de verres récupérables et lavables pour les manifestations organisées par la commune de Val-de-Travers, principalement l'Abbaye de Fleurier.*

Si ce système a évolué positivement ces dernières années, avec des offres comprenant la livraison des verres, leur récupération et leur lavage par l'entreprise, plusieurs aspects doivent encore être analysés et traités par la Commune en collaboration avec les commerçants et associations locales.

Il est clair que ces démarches vont prendre un peu de temps pour aboutir. En attendant un dénouement, le Conseil communal a d'ores et déjà décidé de se passer de vaisselle jetable au sein de ses dicastères. La prise de conscience est réelle mais l'application bute encore sur des considérations pratiques qui ne peuvent malheureusement être retirées de l'équation. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie tous les élus, Exécutif et Législatif, ainsi que le personnel communal pour son travail tout au long de l'année. Elle remercie également le public de s'être déplacé, ainsi que la presse. Elle invite les personnes présentes à la verrée organisée au Foyer. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Elle lève la séance à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LA PRÉSIDENTE :

LE SECRÉTAIRE :

Antoinette Hurni

Hans Peter Gfeller

Postulat en suspens

- Les Verts, UDC et Indépendant : « Plan de sauvetage du CSR », acceptée par le CG lors de la séance du 25 septembre 2017. Délai supplémentaire de 12 à 15 mois pour la présentation d'un nouveau rapport sur les avancées et les précisions concrètes souhaitées par le Législatif accordé lors de la séance de ce jour.

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.26) :

- PS : « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale ! », acceptée par le CG lors de la séance du 24 septembre 2018.
- PS : « Etat du patrimoine immobilier », acceptée par le CG lors de la séance de ce jour.